

# VILLE DE MONTBARD

B.P. 90

21506 MONTBARD CEDEX

Tél. 03.80.92.01.34 – Fax. 03.80.89.11.99

Le Conseil Municipal de la Commune de Montbard, dûment convoqué le 01/04/16, par le Maire, Laurence PORTE, s'est réuni le 8 avril 2016, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Montbard.

**Présents** : Laurence PORTE, Aurélio RIBEIRO, Stephen LOUREIRO, Monique HARPE, Alain THOLE, Abdaka SIRAT, Danielle MATHIOT, Marie-Rose GALLOIS, Gérard ROBERT, Maria MARCOS, Bernard NICOLAS, Catherine PITOIS, Sylvain TROTTI, Martial VINCENT, Jean-Pierre RIFLER, Francisca BARREIRA, Véronique VIAL, Fabien DEBENATH, Emmanuel GALOSEAU, Dominique ALAINÉ (à partir de 18h45), Michel PINEAU, Annick DROYER, Martine GAUMET, Christelle SILVESTRE, Benoît GOUOT.

**Excusés** : Maryline DECOURSIERE, Béatrice QUILLOUX, Dominique ALAINÉ (jusqu'à 18h45),

**Absents** : Marlène SABARLY, David DIANO.

**Pouvoirs** : Maryline DECOURSIERE à Alain THOLE, Béatrice QUILLOUX à Monique HARPE.

**Secrétaire de séance** : Danielle MATHIOT.

## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2016

**Madame le Maire** propose l'inscription à l'ordre du jour d'un vœu à l'adresse de Madame Marisol Touraine, Ministre des affaires sociales et de la santé relatif à la création de Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT) ; l'inscription est validée à la majorité des membres présents et représentés (26 Pour et 1 Contre : Christelle SILVESTRE).

### Adoption du Procès-verbal de la séance du 11 mars 2016

Le procès-verbal de la séance du 11 mars 2016 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

### 2016.23 – Communication des décisions du Maire prises dans le cadre des compétences déléguées

*Rapporteur : Madame le Maire*

2016.36	09/02/2016	Participation forfaitaire pour les emplacements du marché de Noël de Montbard
2016.37	09/02/2016	Tarifs des entrées pour le concert du BAGAD AVEL MOR le 12/03/16 – 5€ plein tarif
2016.38	09/02/2016	Résiliation convention de location au RESAM 21 local 5 passage Anatole France au 31/01/16
2016.39	10/02/2016	Régie de recette du musée : Joël QUILLOUX mandataire suppléant à partir du 15 février 2016
2016.40	10/02/2016	Bail de location du garage N°15 sous la bibliothèque au 01/02/15 (annule et remplace la décision 2016/14) – 45€/mois
2016.41	12/02/2016	Avenant N°1 au bail de location du garage N°5 (cimenterie) suite erreur administrative
2016.42	15/02/2016	Résiliation convention de location du jardin n°9 au 12/05/16 - lieu-dit Pré du Curé
2016.43	15/02/2016	Location de studio - 1er étage av maréchal de Lattre de Tassigny pour 1 semaine à CEMEA Bourgogne pour 49.36€
2016.44	15/02/2016	Location du local commercial de la Maison des BARDES à la Croix Rouge à compter du 1er mars 2016 pour un loyer mensuel de 250€
2016.45	16/02/2016	Restitution de caution d'un montant de 182.94€ suite à la restitution d'un logement communal
2016.46	16/02/2016	Non restitution de caution (204€) au RESAM 21 concernant le local sis 5 passage Anatole France pour effectuer les travaux de remise en état
2016.47	16/02/2016	Exonération frais de scolarité Conservatoire de Musique et Danse
2016.48	25/02/2016	Mise à disposition gratuite d'un mini-chalet au Camping pour le week-end du 27 et 28 mars 2016 – intervenant pour la Chasse aux œufs organisée par la Ville
2016.49	25/02/2016	Acceptation d'un don de 501€ de l'association AGM Tennis
2016.50	25/02/2016	Régie de recette du musée : encaissement des entrées pour la chasse aux œufs et pour les visites guidées du Parc ; possibilité de paiement par carte bleue
2016.51	29/02/2016	Tarif de participation à la chasse aux œufs pour les enfants (- de 10 ans) hors Montbard : 2€
2016.52	03/03/2016	4 nouveaux tarifs d'articles en vente à la boutique du Musée BUFFON
2016.53	03/03/2016	Non restitution de caution (419.37€) du logement 29 rue MARCEAU – impayés de loyers
2016.54	04/03/2016	Avenant N°1 au marché de fourniture de vêtements professionnels et d'équipements de protection individuelle - Lot 4 : gants et accessoires – marché à bons de commandes seul (sans bordereau de prix unitaires)
2016.55	23/03/2016	Tarifs des articles en vente au Camping Municipal - Billetterie Alésia

Le Conseil Municipal donne acte de la communication des décisions du Maire prises dans le cadre des compétences déléguées.

## **2016.24 – Budget Principal et Budgets Annexes : Vote des comptes de gestion 2015**

Rapporteur : Stephen LOUREIRO

Vu les comptes de gestion du Trésorier Percepteur pour le Budget Principal de la Commune et pour les Budgets Annexes, pour l'année 2015 ;

**Considérant** que les écritures des comptes de gestion concordent avec celles des comptes administratifs ;

Michel PINEAU, Annick DROYER, Martine GAUMET, Christelle SILVESTRE et Benoît GOUOT s'étant abstenus,  
Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des autres membres présents et représentés,

- **vote** les comptes de gestion du Trésorier Percepteur pour le Budget Principal de la Commune et pour les Budgets Annexes, pour l'année 2015.

## **2016.25 - Budget Principal : Vote du compte administratif 2015**

Rapporteur : Stephen LOUREIRO

Le Maire ayant quitté la salle et ne prenant pas part au vote,

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Aurélio RIBEIRO, 1<sup>er</sup> Adjoint,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **vote** le compte administratif 2015 du Budget Principal de la Commune, qui retrace toutes les écritures budgétaires réalisées au titre de l'exercice budgétaire 2015, conformément aux états annexés à la présente délibération.

Le tableau ci-dessous, présente le résultat global d'exécution du Budget Principal de la Commune pour l'année 2015 :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES/ DEFICIT	RECETTES/ EXCEDENT	DEPENSES/ DEFICIT	RECETTES/ EXCEDENT	DEPENSES/ DEFICIT	RECETTES/ EXCEDENT
Résultat de clôture 2014		5 072 157,29	1 043 433,76	-		4 028 723,53
Résultats reportés		4 684 752,27	1 043 433,76	-		3 641 318,51
Opérations de l'exercice 2015	10 663 134,87	12 518 320,32	4 314 081,21	3 222 132,05		763 236,29
Résultat de l'exercice 2015		1 855 185,45	1 091 949,16			763 236,29
Totaux	-	6 539 937,72	2 135 382,92	-		4 404 554,80
Résultats de clôture 2015		6 539 937,72	2 135 382,92			4 404 554,80

## **2016.26 – Budget annexe Eau et assainissement : Vote du compte administratif 2015**

Rapporteur : Stephen LOUREIRO

Le Maire ayant quitté la salle et ne prenant pas part au vote,

Michel PINEAU s'étant abstenu,

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Aurélio RIBEIRO, 1<sup>er</sup> Adjoint,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des autres membres présents et représentés,

- **vote** le compte administratif 2015 du budget annexe Eau et Assainissement, qui retrace toutes les écritures budgétaires réalisées au titre de l'exercice budgétaire 2015, conformément aux états annexés à la présente délibération.

Le tableau ci-dessous, présente le résultat global d'exécution du budget annexe Eau et Assainissement pour l'année 2015 :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES/ DEFICIT	RECETTES/ EXCEDENT	DEPENSES/ DEFICIT	RECETTES/ EXCEDENT	DEPENSES/ DEFICIT	RECETTES/ EXCEDENT
Résultat de clôture 2014		188 047,29		41 804,14		229 851,43
Résultats reportés		188 047,29		41 804,14		229 851,43
Opérations de l'exercice 2015	1 174 516,53	1 278 929,53	313 212,64	415 992,04		207 192,40
Résultat de l'exercice 2015		104 413,00		102 779,40		207 192,40
Totaux		292 460,29		144 583,54		437 043,83
Résultats de clôture 2015		292 460,29		144 583,54		437 043,83

## **2016.27 – Budget annexe Maison de la Petite Enfance : Vote du compte administratif 2015**

Rapporteur : Stephen LOUREIRO

Le Maire ayant quitté la salle et ne prenant pas part au vote,

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Aurélio RIBEIRO, 1<sup>er</sup> Adjoint,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **vote** le compte administratif 2015 du budget annexe Maison de la Petite Enfance, qui retrace toutes les écritures budgétaires réalisées au titre de l'exercice budgétaire 2015, conformément aux états annexés à la présente délibération.

Le tableau ci-dessous, présente le résultat global d'exécution du budget annexe Maison de la Petite Enfance pour l'année 2015 :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES/ DEFICIT	RECETTES/ EXCEDENT	DEPENSES/ DEFICIT	RECETTES/ EXCEDENT	DEPENSES/ DEFICIT	RECETTES/ EXCEDENT
Résultat de clôture 2014		-				
Résultats reportés		-				
Opérations de l'exercice 2015	461 464,07	461 464,07				
Résultat de l'exercice 2015		-				
Totaux		-				
Résultats de clôture 2015		-				

## **2016.28 – Budget annexe Colisée : Vote du compte administratif 2015**

Rapporteur : Stephen LOUREIRO

Le Maire ayant quitté la salle et ne prenant pas part au vote,

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Aurélio RIBEIRO, 1<sup>er</sup> Adjoint,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **vote** le compte administratif 2015 du budget annexe Colisée, qui retrace toutes les écritures budgétaires réalisées au titre de l'exercice budgétaire 2015, conformément aux états annexés à la présente délibération.

Le tableau ci-dessous, présente le résultat global d'exécution du budget annexe Colisée pour l'année 2015 :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES/ DEFICIT	RECETTES/ EXCEDENT	DEPENSES/ DEFICIT	RECETTES/ EXCEDENT	DEPENSES/ DEFICIT	RECETTES/ EXCEDENT
Résultat de clôture 2014		10 861,32		104 342,99		115 204,31
Résultats reportés		10 861,32		104 342,99		115 204,31
Opérations de l'exercice 2015	14 917,98	17 428,85	48 232,34	-	45 721,47	
Résultat de l'exercice 2015		2 510,87	48 232,34		45 721,47	
Totaux		13 372,19	48 232,34	104 342,99		69 482,84
Résultats de clôture 2015		13 372,19		56 110,65		69 482,84

## **2016.29 – Budget annexe Patrimoine locatif : Vote du compte administratif 2015**

Rapporteur : Stephen LOUREIRO

Le Maire ayant quitté la salle et ne prenant pas part au vote,

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Aurélio RIBEIRO, 1<sup>er</sup> Adjoint,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **vote** le compte administratif 2015 du budget annexe Patrimoine Locatif, qui retrace toutes les écritures budgétaires réalisées au titre de l'exercice budgétaire 2015, conformément aux états annexés à la présente délibération.

Le tableau ci-dessous, présente le résultat global d'exécution du budget annexe Patrimoine Locatif pour l'année 2015 :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES/ DEFICIT	RECETTES/ EXCEDENT	DEPENSES/ DEFICIT	RECETTES/ EXCEDENT	DEPENSES/ DEFICIT	RECETTES/ EXCEDENT
Résultat de clôture 2014		9 269,06	975 963,17		966 694,11	
Résultats reportés	-	8 392,59	975 963,17		967 570,58	
Opérations de l'exercice 2015	27 469,45	43 435,44	55 234,52	1 006 839,11		967 570,58
Résultat de l'exercice 2015		15 965,99		951 604,59		967 570,58
Totaux		24 358,58	975 963,17	951 604,59	-	
Résultats de clôture 2015		24 358,58	24 358,58			- 0,00

## **2016.30 – Budget annexe Bulletin Municipal : Vote du compte administratif 2015**

Rapporteur : Stephen LOUREIRO

Le Maire ayant quitté la salle et ne prenant pas part au vote,

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Aurélio RIBEIRO, 1<sup>er</sup> Adjoint,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **vote** le compte administratif 2015 du budget annexe Bulletin Municipal, qui retrace toutes les écritures budgétaires réalisées au titre de l'exercice budgétaire 2015, conformément aux états annexés à la présente délibération.

Le tableau ci-dessous, présente le résultat global d'exécution du budget annexe Bulletin Municipal pour l'année 2015 :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES/ DEFICIT	RECETTES/ EXCEDENT	DEPENSES/ DEFICIT	RECETTES/ EXCEDENT	DEPENSES/ DEFICIT	RECETTES/ EXCEDENT
Résultat de clôture 2014		-				
Résultats reportés		-				
Opérations de l'exercice 2015	11 424,60	10 402,41				
Résultat de l'exercice 2015	1 022,19					
Totaux	1 022,19	-				
Résultats de clôture 2015	- 1 022,19	-				

## **2016.31 – Budget annexe Camping Municipal : Vote du compte administratif 2015**

Rapporteur : Stephen LOUREIRO

Le Maire ayant quitté la salle et ne prenant pas part au vote,

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Aurélio RIBEIRO, 1<sup>er</sup> Adjoint,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **vote** le compte administratif 2015 du budget annexe Camping Municipal, qui retrace toutes les écritures budgétaires réalisées au titre de l'exercice budgétaire 2015, conformément aux états annexés à la présente délibération.

Le tableau ci-dessous présente le résultat global d'exécution du budget annexe Camping Municipal pour l'année 2015 :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES/ DEFICIT	RECETTES/ EXCEDENT	DEPENSES/ DEFICIT	RECETTES/ EXCEDENT	DEPENSES/ DEFICIT	RECETTES/ EXCEDENT
Résultat de clôture 2014		5 073,05				
Résultats reportés		5 073,05				
Opérations de l'exercice 2015	192 108,81	185 789,72				
Résultat de l'exercice 2015	6 319,09					
Totaux	6 319,09	5 073,05				
Résultats de clôture 2015	1 246,04	-				

## **2016.32 – Budget annexe Atelier Mécanique : Vote du compte administratif 2015**

Rapporteur : Stephen LOUREIRO

Le Maire ayant quitté la salle et ne prenant pas part au vote,

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Aurélio RIBEIRO, 1<sup>er</sup> Adjoint,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **vote** le compte administratif 2015 du budget annexe Atelier Mécanique, qui retrace toutes les écritures budgétaires réalisées au titre de l'exercice budgétaire 2015, conformément aux états annexés à la présente délibération.

Le tableau ci-dessous présente le résultat global d'exécution du budget annexe Atelier Mécanique pour l'année 2015 :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES/ DEFICIT	RECETTES/ EXCEDENT	DEPENSES/ DEFICIT	RECETTES/ EXCEDENT	DEPENSES/ DEFICIT	RECETTES/ EXCEDENT
Résultat de clôture 2014	12 439,61		227 381,15		239 820,76	
Résultats reportés	12 439,61		227 381,15		239 820,76	
Opérations de l'exercice 2015	763 212,58	775 652,19	1 426 573,33	1 653 954,48	- 239 820,76	
Résultat de l'exercice 2015		12 439,61	-	227 381,15	- 12 439,61	
Totaux	12 439,61	12 439,61	227 381,15	227 381,15	227 381,15	
Résultats de clôture 2015	0,00		-		0,00	

## **2016.33 – Budget Principal : affectation des résultats / Compte administratif 2015**

Rapporteur : Stephen LOUREIRO

Vu le Compte Administratif 2015 ;

Considérant le besoin de financement des restes à réaliser, soit 180 480,82 € ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- affecte les résultats de clôture du Budget Principal pour l'exercice budgétaire 2015, comme suit :

BUDGET	RESULTAT CONSTATE	AFFECTATION OU REPORT	
PRINCIPAL	Excédent de fonctionnement	2 315 863,74 €	Compte 1068 : Excédent de fonctionnement affecté pour le financement du déficit d'investissement
	6 539 937,72 €	4 224 073,98 €	Compte 002 : Excédent de fonctionnement reporté (recette de fonctionnement)
	Déficit d'investissement		
	2 135 382,92 €	2 135 382,92 €	Compte 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (dépense d'investissement)

## **2016.34 – Budget annexe Eau-Assainissement : affectation des résultats / Compte administratif 2015**

Rapporteur : Stephen LOUREIRO

Vu le Compte Administratif 2015 ;

Considérant le besoin de financement des restes à réaliser, soit 248 159,59 € ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- affecte les résultats de clôture du budget annexe Eau-Assainissement pour l'exercice budgétaire 2015, comme suit :

BUDGET	RESULTAT CONSTATE	AFFECTATION OU REPORT	
EAU ET ASSAINISSEMENT	Excédent de fonctionnement	3 399,52 €	Compte 1064 : Réserves réglementées (recette d'investissement)
		100 176,53 €	Compte 1068 : Excédent d'exploitation capitalisé (recette d'investissement)
	292 460,29 €	188 884,24 €	Compte 002 : Excédent d'exploitation reporté (recette de fonctionnement)
	Excédent d'investissement		
	144 583,54 €	144 583,54 €	Compte 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (recette d'investissement)

## **2016.35 – Budget annexe Patrimoine Locatif : affectation des résultats / Compte administratif 2015**

Rapporteur : Stephen LOUREIRO

Vu le Compte Administratif 2015 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- affecte les résultats de clôture du budget annexe Patrimoine Locatif pour l'exercice budgétaire 2015, comme suit :

BUDGET	RESULTAT CONSTATE	AFFECTATION OU REPORT	
PATRIMOINE LOCATIF	Excédent de fonctionnement	24 358,58 €	Compte 1068 : Excédent de fonctionnement affecté pour le financement du déficit d'investissement
	24 358,58 €	0,00 €	Compte 002 : Excédent de fonctionnement reporté (recette de fonctionnement)
	Déficit d'investissement	24 358,58 €	Compte 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (dépense d'investissement)
	24 358,58 €		

## **2016.36 – Budget Principal 2016 : Vote des autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP)**

Rapporteur : Stephen LOUREIRO

Vu les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement ;

**Vu** l'article L263-8 du code des juridictions financières portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget ;

**Vu** le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement ;

**Vu** l'instruction codificatrice M14 ;

**Vu** la délibération n°2015.34 relative au vote de l'autorisation de programme et des crédits de paiement suivants :

N° AP	Libellé du programme	Montant de l'Autorisation de programme	Montant des crédits de paiement	
			2015	2016
AP 15B	Etude plan de gestion du Parc Buffon	100 000 €	30 000 €	70 000 €

**Considérant** le coût réel de l'étude, le montant des crédits mandatés en 2015 et les subventions obtenues pour financer ce programme ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents et représentés,

Avec 1 voix Contre (Benoît GOUOT) et 26 voix Pour,

- **modifie** l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement (AP/CP) de la manière suivante :

N° AP	Libellé du programme	Montant de l'Autorisation de programme	Montant des crédits de paiement		Montant des subventions	
			Réalisé 2015	2016	2016	
AP 15B	Etude plan de gestion du Parc Buffon	160 404 €	8 124 €	152 280 €	59 850 €	41 670 €
					DRAC	FNADT centre bourg

## **2016.37 - Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016**

Rapporteur : Madame le Maire

Michel PINEAU, Annick DROYER, Martine GAUMET, Christelle SILVESTRE et Benoît GOUOT s'étant abstenus, Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des autres membres présents et représentés,

- **décide** de ne pas modifier les taux de TH, TFB, TFNB, CFE ce qui correspond à :

Libellé	Taux pour l'année 2016
Taxe d'habitation (TH)	24.22
Taxe foncière bâti (TFB)	24.26
Taxe foncière non bâti (TFNB)	82.68
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	23.44

*En préambule au vote du budget, Madame le Maire rappelle que les choix et les orientations budgétaires de la municipalité dans un contexte de baisse structurelle et durable des ressources ont été exprimés lors du précédent débat d'orientations budgétaires (DOB) du 11 mars 2016. Par voie de conséquence, le budget constitue la traduction comptable tangible de ces choix :*

- **La réduction des charges de fonctionnement de la commune.** Le fonctionnement est en baisse : les dépenses de - 1.35 % et les ressources de - 3 %. Elle souligne le rôle du personnel communal par son implication, sa compréhension, sa participation à la recherche de solutions avec les élus, notamment Aurelio Ribeiro, 1<sup>er</sup> adjoint en charge des ressources humaines, au travers de multiples sujets : la baisse des charges de fonctionnement, la maîtrise des recrutements, la stratégie de valorisation du patrimoine communal, le travail sur l'efficacité des services rendus à la population... Madame le Maire indique que l'effort devra porter, entre autres, sur l'important parc de véhicules qui est vieillissant et qui impacte fortement le budget d'entretien : 85 000 € prévus pour cette année dont 16 000 € pour la réparation de la balayeuse.
- **la stabilité des taux de la fiscalité** après deux années de baisse consécutives
- **le désendettement** : la dette s'élevait fin 2012 à 19,4 millions d'euros ; elle est à 16,7 millions d'euros fin 2015

- **un choix prioritaire : le maintien du niveau d'investissement de la commune :** le budget d'investissement s'élève à 6 254 319 €, dont un quart est consacré au remboursement de la dette. Cette somme inclut une enveloppe « travaux » de 2,5 millions d'euros. Parmi les opérations d'investissement, plus de 500 000 € seront consacrés aux travaux de voirie et à la mise aux normes accessibilité des feux tricolores avec abaissement des trottoirs.

L'investissement portera particulièrement sur **les actions impulsant les premières opérations qui s'inscrivent dans le dispositif de revitalisation du Centre-bourg** (réfection et mise aux normes de la salle Louis Defer et création d'une place de stationnement PMR devant l'Hôtel de Ville, création de nouveaux parkings : un à la place du Silo dont la municipalité a le projet d'acquisition et un sur les bords de Brenne ; investissements sur les biens communaux dans le périmètre du centre-bourg notamment la rénovation des logements Av Maréchal de Lattre de Tassigny pour près de 92 000 euros, toiture de la biscuiterie « Atelier Sarrasin », aménagement de l'espace Waldeck – Rousseau pour y installer les syndicats, réflexion sur le devenir de la maison Plater et la poursuite du respect et donc de la restauration du patrimoine historique de la Ville.).

Elle indique qu'**en matière de logement** s'ajoutera en cours d'année, par décision modificative, l'engagement des premiers crédits dans le cadre de l'OPAH-RU (programme rénovation thermique, accessibilité, opération façades, primes aux primo-accédant). L'aide aux commerces dans le cadre du FISAC représente 80 000 €.

Dans le **domaine sport-éducation**, il s'agit de la rénovation-mise en accessibilité du gymnase Jo Garret (450 000 euros sur trois ans), les clôtures de sécurité place J.Jaurès pour les écoles Irène et Frédéric Joliot-Curie et Jacques-Yves Cousteau, l'insonorisation de la salle Berlioz au Conservatoire.

Un sujet se doit d'être abordé, celui des **cimetières** (aménagement d'un nouveau polygone, création de nouvelles caves urnes) ; en parallèle, sera lancée la procédure réglementaire de reprise des tombes abandonnées.

Demeurent en suspens, les subventions qui pourront être obtenues, notamment au niveau du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL).

Madame le Maire conclut en résumant la philosophie de ce budget, axé d'une part sur la gestion responsable des deniers publics, la recherche active de subventions et d'autre part, un budget adossé à une vision d'avenir exprimée au travers d'une recherche constante de l'amélioration du cadre de vie via un schéma de réaménagement urbain qui sera contractualisé avec l'Etat sur 6 ans et de redynamisation de l'économie locale conjointement avec le premier partenaire de la commune : la Communauté de Communes du Montbardois. L'effort est incessant entre la satisfaction des besoins quotidiens et un développement soutenable pour la capacité financière de la Ville. Le défi est la résolution de l'équation : faire aussi bien avec moins. Cela implique de faire autrement, autrement dit : de s'adapter.

## **2016.38 - Budget Principal : Vote du Budget primitif 2016**

Rapporteur : Stephen LOUREIRO

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents et représentés,

Avec 5 voix Contre (Michel PINEAU, Annick DROYER, Martine GAUMET, Christelle SILVESTRE, Benoît GOUOT) et 22 voix Pour,

- **vote** le budget de fonctionnement par chapitre, conformément aux écritures ci-dessous :

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### **DEPENSES**

<b>Chapitre budgétaire</b>	<b>Montant</b>
Ch.011 - Charges à caractère général	2 633 058.83€
Ch.012 - Charges de personnel	5 300 000.00€
Ch.014 - Atténuation de produits	415 000.00€
Ch.023 - Virement à la section d'investissement	1 432 099.80€
Ch.042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	322 000.00€
Ch.65 - Autres charges de gestion courante	1 211 713.44€
Ch.66 - Charges financières	631 445.00€
Ch.67 - Charges exceptionnelles	5 000.00€
Ch.68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	1 000.00€
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>11 951 317.07€</b>

**RECETTES**

Chapitre budgétaire	Montant
Ch.002 – Excédent antérieur reporté	4 224 073.98€
Ch.013 – Atténuations de charges	35 000.00€
Ch.042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	106 750.00€
Ch.70 – Produits des services, du domaine, ventes diverses	1 039 170.00€
Ch.73 – Impôts et taxes	8 006 059.00€
Ch.74 – Dotations, subventions et participations	2 615 144.00€
Ch.75 – Autres produits de gestion courante	295 000.00€
Ch.76 – Produits financiers	3.00€
Ch.77 – Produits exceptionnels	46 501.00€
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>16 367 700.98€</b>

- **vote** le budget d'investissement par chapitre et par opération, conformément aux écritures ci-dessous :

**SECTION D'INVESTISSEMENT****DEPENSES**

Chapitre budgétaire	Montant
Ch.001 – Solde d'exécution investissement reporté	2 135 382.92€
Ch.040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	106 750.00€
Ch.16 – Emprunts et dettes assimilées	1 550 000.00€
Ch.21 – Immobilisations corporelles	2 462 186.49 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>6 254 319.41€</b>

**RECETTES**

Chapitre budgétaire	Montant
Ch.021 – Virement de la section de fonctionnement	1 432 099.80€
Ch.040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	322 000.00€
Ch.10 – Dotations, fonds divers et réserves	2 644 863.74€
Ch.13 – Subventions d'investissement	454 355.87€
Ch.16 – Emprunts et dettes assimilées	1 401 000.00€
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>6 254 319.41€</b>

**2016.39 - Budget annexe BULLETIN MUNICIPAL : Vote du Budget primitif 2016**

Rapporteur : Stephen LOUREIRO

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents et représentés,

Avec 5 voix Contre (Michel PINEAU, Annick DROYER, Martine GAUMET, Christelle SILVESTRE, Benoît GOUOT) et 22 voix Pour,

- **vote** le budget primitif 2016 du budget annexe Bulletin Municipal, par chapitre, conformément aux écritures ci-dessous :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT****DEPENSES**

Chapitre budgétaire	Montant
Ch.002 – Déficit antérieur reporté	1 022.19 €
Ch.011 - Charges à caractère général	12 770.00 €
Ch.65 – Autres charges de gestion courante	5.00 €
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>13 797.19 €</b>

**RECETTES**

Chapitre budgétaire	Montant
Ch.70 – Produit des services, du domaine et ventes diverses	5 600.00 €
Ch.74 – Dotations, subventions et participations	8 192.19 €
Ch.75 – Autres produits de gestion courante	5.00 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>13 797.19 €</b>

**2016.40 - Budget annexe CAMPING MUNICIPAL : Vote du Budget primitif 2016**

Rapporteur : Stephen LOUREIRO

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents et représentés,

Avec 5 voix Contre (Michel PINEAU, Annick DROYER, Martine GAUMET, Christelle SILVESTRE, Benoît GOUOT) et 22 voix Pour,

- **vote** le budget primitif 2016 du budget annexe Camping Municipal, par chapitre, conformément aux écritures ci-dessous :

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### **DEPENSES**

Chapitre budgétaire	Montant
Ch.002 – Déficit antérieur reporté	1 246.04 €
Ch.011 - Charges à caractère général	85 720.00 €
Ch.012 – Charges de personnel et frais assimilés	95 000.00 €
Ch.65 – Autres charges de gestion courante	5.00 €
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>181 971.04 €</b>

#### **RECETTES**

Chapitre budgétaire	Montant
Ch.70 – Produit des services, du domaine et ventes diverses	139 200.00 €
Ch.73 – Impôts et taxes	5 100.00 €
Ch. 74 – Dotations, subventions et participations	27 666.04 €
Ch.75 – Autres produits de gestion courante	10 005.00 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>181 971.04 €</b>

### **2016.41 - Budget annexe MAISON DE LA PETITE ENFANCE : Vote du Budget primitif 2016**

Rapporteur : Stephen LOUREIRO

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents et représentés,

Avec 5 voix Contre (Michel PINEAU, Annick DROYER, Martine GAUMET, Christelle SILVESTRE, Benoît GOUOT) et 22 voix Pour,

- **vote** le budget primitif 2016 du budget annexe Maison de la Petite Enfance, par chapitre, conformément aux écritures ci-dessous :

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### **DEPENSES**

Chapitre budgétaire	Montant
Ch.011 - Charges à caractère général	55 690.00 €
Ch.012 – Charges de personnel et frais assimilés	385 050.00 €
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>440 740.00 €</b>

#### **RECETTES**

Chapitre budgétaire	Montant
Ch.70 – Produit des services, du domaine et ventes diverses	75 000.00 €
Ch.74 – Dotations, subventions et participations	365 740.00 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>440 740.00 €</b>

### **2016.42 - Budget annexe EAU ET ASSAINISSEMENT : Vote du Budget primitif 2016**

Rapporteur : Stephen LOUREIRO

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents et représentés,

Avec 5 voix Contre (Michel PINEAU, Annick DROYER, Martine GAUMET, Christelle SILVESTRE, Benoît GOUOT) et 22 voix Pour,

- **vote** le budget de fonctionnement par chapitre, conformément aux écritures ci-dessous :

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### **DEPENSES**

Chapitre budgétaire	Montant
Ch.011 - Charges à caractère général	575 550.00 €
Ch.012 - Charges de personnel et frais assimilés	163 030.00 €
Ch.023 – Virement à la section d'investissement	10 500.00 €
Ch.042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	330 000.00 €
Ch.65 – Autres charges de gestion courante	12 505.00 €
Ch.66 – Charges financières	66 270.00 €
Ch.67 – Charges exceptionnelles	45 000.00 €
Ch.68 – Dotations aux amortissements et aux provisions	12 000.00 €
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 214 855.00 €</b>

**RECETTES**

Chapitre budgétaire	Montant
Ch.002 – Excédent antérieur reporté	188 884.24 €
Ch.042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	43 000.00 €
Ch.70 – Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	1 065 900.00 €
Ch.74 – Subventions d'exploitation	60 700.00 €
Ch.75 – Autres produits de gestion courante	5 300.00 €
Ch.78 – Reprise sur amortissements et provisions	6 000.00 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 369 784.24 €</b>

- vote le budget d'investissement par chapitre et par opération, conformément aux écritures ci-dessous :

**SECTION D'INVESTISSEMENT****DEPENSES**

Chapitre budgétaire	Montant
Ch.040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	43 000.00 €
Ch.16 – Emprunts et dettes assimilées	137 000.00 €
Ch.21 – Immobilisations corporelles	558 659.59 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>738 659.59 €</b>

**RECETTES**

Chapitre budgétaire	Montant
Ch.001 – Solde d'exécution d'investissement reporté	144 583.54 €
Ch.021 – Virement de la section de fonctionnement	10 500.00 €
Ch.106 – Dotations, fonds divers, réserves	103 576.05 €
Ch.040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	330 000.00 €
Ch.16 – Emprunts et dettes assimilées	150 000.00 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>738 659.59 €</b>

**2016.43 - Budget annexe COLISEE : Vote du Budget primitif 2016**

Rapporteur : Stephen LOUREIRO

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents et représentés,

Avec 5 voix Contre (Michel PINEAU, Annick DROYER, Martine GAUMET, Christelle SILVESTRE, Benoît GOUOT) et 22 voix Pour,

- vote le budget primitif 2016 du budget annexe Colisée, par chapitre, conformément aux écritures ci-dessous :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT****DEPENSES**

Chapitre budgétaire	Montant
Ch.011 - Charges à caractère général	3 000.00 €
Ch.65 – Autres charges de gestion courante	5.00 €
Ch.66 – Charges financières	13 495.00 €
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>16 500.00 €</b>

**RECETTES**

Chapitre budgétaire	Montant
Ch.002 – Excédent de fonctionnement reporté	13 372.19 €
Ch.75 – Autres produits de gestion courante	17 405.00 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>30 777.19 €</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT****DEPENSES**

Chapitre budgétaire	Montant
Ch.16 – Emprunts et dettes assimilées	50 100.00 €
Ch.21 – Immobilisations corporelles	5 000.00 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>55 100.00 €</b>

**RECETTES**

Chapitre budgétaire	Montant
Ch.001 – Solde d'exécution d'investissement reporté	56 110.65 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>56 110.65 €</b>

## **2016.44 - Budget annexe PATRIMOINE LOCATIF : Vote du Budget primitif 2016**

Rapporteur : Stephen LOUREIRO

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents et représentés,

Avec 5 voix Contre (Michel PINEAU, Annick DROYER, Martine GAUMET, Christelle SILVESTRE, Benoît GOUOT) et 22 voix Pour,

- **vote** le budget primitif 2016 du budget annexe Patrimoine Locatif, par chapitre, conformément aux écritures ci-dessous :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>DEPENSES</b>	
<b>Chapitre budgétaire</b>	<b>Montant</b>
Ch.011 - Charges à caractère général	13 600.00 €
Ch.66 – Charges financières	22 337.21 €
Ch.67 – Charges exceptionnelles	2 500.00 €
Ch.023 – Virement à la section d'investissement	18 423.00 €
Ch.042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	92 100.00 €
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>148 960.21 €</b>
<b>RECETTES</b>	
<b>Chapitre budgétaire</b>	<b>Montant</b>
Ch.74 – Dotations, subventions, participations	87 337.21 €
Ch.75 – Autres produits de gestion courante	36 000.00 €
Ch.042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 623.00 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>148 960.21 €</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
<b>DEPENSES</b>	
<b>Chapitre budgétaire</b>	<b>Montant</b>
Ch.001- Solde d'exécution d'investissement reporté	24 358.58 €
Ch.16 – Emprunts et dettes assimilées	64 600.00 €
Ch.21 – Immobilisations corporelles	21 000.00 €
Ch.040 – Opérations d'ordre entre sections	25 623.00 €
Ch.041 – Opérations patrimoniales	384 349.00 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>519 930.58 €</b>
<b>RECETTES</b>	
<b>Chapitre budgétaire</b>	<b>Montant</b>
Ch.021 – Virement de la section de fonctionnement	18 423.00 €
Ch.10 – Dotations, fonds divers et réserves	24 358.58 €
Ch.16 – Dépôts et cautionnements reçus	700.00 €
Ch.040 – Opérations d'ordre entre sections	92 100.00 €
Ch.041 – Opérations patrimoniales	384 349.00 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>519 930.58 €</b>

## **2016.45 - Attribution de subventions aux associations pour 2016**

Rapporteur : Monique HARPE

Monsieur Bernard NICOLAS (membre de l'association AGM Tennis) / Madame Annick DROYER (membre de l'association OMS) / Monsieur Stephen LOUREIRO et Madame Monique HARPE (membres de l'association Z'THEO) / Monsieur Jean-Pierre RIFLER (membre de l'association ATMP) ne participant pas aux votes qui concernent les associations dont ils font partie,

Michel PINEAU, Martine GAUMET, Annick DROYER et Benoît GOUOT s'étant abstenus,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à la majorité des autres membres présents et représentés,

Avec 1 voix Contre (Christelle SILVESTRE) et 22 voix Pour,

- **attribue** aux associations à caractère socio-économique, sportif, culturel et social, les subventions pour l'année 2016, conformément aux propositions ci-dessous :

<b>ASSOCIATION</b>	<b>Subvention 2016</b>	<b>Aide Exceptionnelle</b>	<b>Observations</b>
Académie Escrime Auxois	550 €		
Alcool Assistance Côte d'Or	150 €		
Amicale Agents Communaux	1 500 €		
Amis du Val de Brenne	900 €		
Anciens Cités Fays et Annexes	150 €		
Aqua Tek Montbard Plongée (ATMP)	260 €		

ASA Handball	8 000 €		
ASCB - ESAT	150 €		
Asso. Culturelle en Auxois	450 €		
Avant-garde Montbard Tennis	1 300 €		
Azerotte	600 €		
Bib. Malades de l'Hôpital	300 €		
Bib. Sonore (Donneurs de voix)	400 €		
Bowling Club de l'Auxois	160 €		
Cavaliers montbardois (les)	500 €		
Chats de la rue (les)	700 €		
Ciné Cité	14 200 €	300 €	AE: Opération Cinéma solidaire
Club Auxois Natation	900 €		
Club Auxois Poker	100 €		
Club Avicole Montbardois	200 €		
Club Cœur et Santé	300 €		
Club du Chien Sportif Mbrd - env	150 €		
Comité de Jumelage (ACJM)	5 500 €		
Comité de la foire	15 000 €		
Comité Entente Anciens Combattants	100 €		
Croix Rouge Française	1 000 €		
Cyclos randonneurs	500 €		
Donneurs de sang (Amicale)	450 €		
Entente Montbard Châtillon Rugby	6 000 €		
FNACA	100 €		
FNATH	200 €		
Gîtes sociaux Marches de Bou	2 500 €		
Jeunes sapeurs pompiers	600 €		
Ju Jutsu	600 €		
Judo Club Mont.Sho Bu Kaiï	1 300 €		
La Boule Montbardoise	500 €	300 €	AE : concours du 14 juillet
MJC A. Malraux	14 000 €	27 000 €	AE : poste de Directeur
Montbard Auxois Club Triathlon (MACTRI21)	170 €		
Montbard Basket Club	750 €		
Montbard Venarey Football	14 800 €		
Musique des Corps Creux	2 000 €		
Office Municipal des Sports	1 700 €		
Patrimoine en Musique	1 200 €		
Physic Club de Montbard	20 €		
Restaurants du Cœur (les)	1 500 €		Bons d'achats
Secours Catholique	1 400 €		
Semur Montbard Tennis de Table	1 000 €		
Société naturaliste du Montbardois	400 €		
Souvenir Français (le)	200 €		
Team Montbard Lantenay	900 €		
Théâtre Accro	500 €		
Trompettes Montbardoises	1 000 €		
Union Sport Ecoles Primaires	650 €		
UNRPA	200 €		
Usagers Amis C S R. Rolland	2 000 €	800 €	AE: Activités d'été
USCVL Karaté Krav Maga	400 €		
Z'Théo	300 €		

**2016.46 – Conservatoire de Musique et de Danse : Compétence « Pôle ressource » danse: projets 2016 et demande de subventions au Conseil départemental**

Rapporteur : Dominique ALAINE

**Considérant** que, dans le cadre de la convention entre le département de la Côte d'Or et la Ville de Montbard pour son « pôle ressource », le Conservatoire organise son 7ème stage de danse pluridisciplinaire en fin de vacances d'été 2016 avec les objectifs suivants :

- Maintenir les 5 jours de stage, avec un accueil la veille au soir et restitution le 5ème soir
- Favoriser l'accueil du public adolescent et adultes amateurs
- Intégrer un musicien dans l'équipe d'encadrant danse
- Accueillir un ou deux groupes de stagiaires musiciens pour partager les créations en travaillant ensemble, musiciens et danseurs
- Proposer un travail en commun musicien danseur, par le mouvement
- Continuer à créer le lien avec la formation du danseur lors de l'entraînement régulier en danse à Dijon en relation avec la musique
- Poursuivre la proposition en direction des adultes débutants et continuer la mise en relation avec les autres groupes
- Inviter les partenaires culturels pour relier les actions aux objectifs du département (choréologie, relation musique danse)
- Proposer des ateliers découvertes complémentaires (hip hop, O'passo)
- Garder un tarif de stage accessible à tous ;

**Considérant** le budget prévisionnel du stage :

DEPENSES		RECETTES	
	Montant		
dépliants	300,00 €	Participation Stagiaires	9 200,00 €
Divers-régie	750,00 €	Participation Conseil Départementale Pôle Ressource	5 000,00 €
Sacem	50,00 €		
Indemnités animateurs, personnel de service	2 600,00 €	Participation Ville de Montbard	1 300,00 €
Repas traiteur	4 600,00 €		
Indemnités Professeurs	4 900,00 €		
Activités	2 300,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>15 500,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>15 500,00 €</b>

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **sollicite** le concours financier du Conseil Départemental de la Côte d'Or pour le pôle Ressource Danse à hauteur de 5 000€ pour l'organisation du stage de danse 2016.

**2016.47 – Remise en peinture des grilles du Parc Buffon – seconde phase et remise en dorure des éléments décoratifs des grilles d'honneur : demande de subvention à la DRAC**

Rapporteur : Gérard ROBERT

**Considérant** que, dans le cadre des projets de remise en valeur du Parc Buffon, classé Monument Historique, la Ville de Montbard a programmé pour 2016 la seconde phase de remise en peinture des grilles du Parc Buffon, du blason et des dorures des grilles d'honneur ;

**Considérant** qu'un test de couleur a été réalisé pour les ferronneries du Parc Buffon qui a été soumis à la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne et que cette couleur sera archivée pour servir de référence.

**Considérant** que le coût de l'opération est estimé à :

DEPENSES	MONTANT en euros HT	RECETTES	MONTANT
<b>Remise en peinture des grilles du Parc Buffon – phase 2</b>			
Travaux préparatoires	14 290,29	Subvention DRAC	12425.20
Travaux de peinture	17 455,26	Commune	22040.35
Echafaudage - nettoyage	305		
<b>Rénovation du blason et des dorures de la grille d'honneur</b>			
Transport et installation de deux échafaudages	400		
Travaux en conservation - restauration	1800		
Dossier documenté	215		
<b>TOTAL</b>	<b>34465,55 €</b>		<b>34465,55 €</b>

Michel PINEAU et Christelle SILVESTRE s'étant abstenus,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des autres membres présents et représentés,

- **sollicite** auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne, une subvention au titre de l'entretien (35 % du montant HT) pour le projet de remise en peinture des grilles du Parc Buffon et une subvention au titre de travaux sur objet classé (50 % du montant HT).

## **2016.48 – Restauration de la « Vénus » du Parc Buffon : demande de subventions**

*Rapporteur : Martial VINCENT*

**Considérant** que le Parc Buffon est à la fois un lieu de sociabilité dont les habitants doivent se réapproprier l'usage mais également un vecteur d'attractivité touristique majeur ;

**Considérant** que la mise en œuvre d'un ensemble d'études visant à la définition d'un schéma directeur pluriannuel en collaboration avec les services de la DRAC Bourgogne, de la DREAL et du Ministère de la culture, permettra d'aboutir rapidement à la définition d'un projet global de réaménagement, respectueux de l'histoire et de l'esprit des lieux ;

**Considérant** que, parallèlement à ce travail de fond, les élus ont souhaité la mise en place d'une politique globale de restauration à l'échelle de l'ensemble des éléments sculptés encore visibles au Parc Buffon dont « la Vénus » ;

**Considérant** que cette sculpture située actuellement sur la terrasse haute du Parc Buffon est très certainement l'un des rares témoignages sculptés contemporains du Parc tel qu'il a été pensé par Buffon au XVIIIe siècle ;

**Considérant** que, en mauvais état de conservation, elle est instable sur son piédestal et présente des risques pour la sécurité des publics ; que la pierre est envahie par des lichens et autres parasites et qu'anciennement restaurée, elle laisse apparaître des raccords inesthétiques ;

**Considérant** que cette sculpture va faire l'objet d'une demande de modification d'affectation par la DRAC et sera considérée comme un « objet mobilier » et non plus comme un « immeuble ». A ce titre, les travaux sont subventionnables à hauteur de 50% par la DRAC ;

**Considérant** que la Vénus sera déposée à l'intérieur de la Tour St Louis et sera visible par le public durant les heures d'ouverture des visites guidées ;

**Considérant** que le plan de financement du projet est le suivant :

Dépenses	Montants HT	Recettes	Montants
- Restauration de la sculpture de Vénus	1 650 €	DRAC de Bourgogne (50%)	825 €
		Conseil Départemental 21 (20%)	330 €
		Commune (30%)	495 €
<b>Montant Total</b>	<b>1 650 €</b>		<b>1 650 €</b>

Michel PINEAU, Martine GAUMET, Christelle SILVESTRE et Benoît GOUOT s'étant abstenus,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des autres membres présents et représentés,

- **sollicite** auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne, une subvention au titre de travaux sur objet classé (50 % du montant HT) à hauteur de 825€ ;

- **sollicite** auprès du Conseil départemental de Côte d'Or, une subvention à hauteur de 330€.

## **2016.49 – Mise à jour des dispositions liées aux logements de fonction**

*Rapporteur : Aurélio RIBEIRO*

**Vu :**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,

- Le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles R.2124-64 et D.2124-75-1,

- La loi 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

- La délibération du Conseil Municipal du 2 juillet 2004, actualisant la liste des emplois nécessitant l'octroi d'un logement de fonction,

- L'arrêté du 22 janvier 2003, relatif aux concessions de logement accordées par nécessité absolue de service et aux conventions d'occupation précaire avec astreinte, pris par application des articles R.2124-72 et R.4121-3-1 du Code Général de la Propriété des

Personnes Publiques,

- le décret n°2012-752 du 9 mai 2012 portant réforme du régime des concessions de logement,

- l'arrêté du 10 décembre 2002 relatif à l'évaluation des avantages en nature en vue du calcul des cotisations de sécurité sociale,

- l'avis du Comité Technique du 24/03/2016 ;

**Vu** l'article 21 de la loi n°90-1067 du 28 novembre 1990, il appartient à l'assemblée délibérante d'apprécier si les conditions d'exécution du service attachées à l'emploi donnent droit à un logement de fonction et ainsi de fixer la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué ;

**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques prévoyant que les attributions peuvent être faites :

- **par nécessité absolue de service** : l'agent ne peut accomplir normalement son service sans être logé dans le site où il doit exercer ses fonctions. Elle comporte la gratuité du logement nu.

- **par occupation à titre précaire avec astreinte** : le logement, sans être absolument nécessaire à l'exercice de la fonction, présente un intérêt certain pour la bonne marche du service. Cette convention donne lieu à paiement d'une redevance, à la charge du bénéficiaire, égale à 50% de la valeur locative réelle des locaux occupés.

**Considérant** que le Conseil Municipal a, par délibérations successives, déterminé la liste des emplois nécessitant l'attribution d'un logement et que, pour tenir compte des modifications survenues depuis, il convient de réactualiser la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction est attribué en raison des contraintes liées à l'exercice de ces emplois et de déterminer la nature de ces attributions ;

**Considérant** que la redevance à la charge du bénéficiaire d'un logement de fonction par occupation précaire avec astreinte est calculée sur la base du nombre d'occupants (T2 pour 1 ou 2 occupants / T3 pour 3 occupants et T4 pour 4 ou 5 occupants) et de la valeur locative réelle du logement ;

**Considérant** qu'il est proposé d'établir la valeur locative des logements de fonctions comme suit : T2 : 3.5€/m<sup>2</sup>

- T3 : 4€/m<sup>2</sup> - T4 : 4.5€/m<sup>2</sup> ;

**Considérant** que les charges afférentes au logement sont obligatoirement à la charge de l'agent, quelque soit le type d'attribution, contrairement à l'ancien régime et conformément à l'article R 2124-71 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques : « le bénéficiaire du logement supporte l'ensemble des réparations locatives et des charges locatives afférentes au logement qu'il occupe, déterminées conformément à la législation relative aux loyers des locaux à usage d'habitation, ainsi que les impôts ou taxes qui sont liés à l'occupation des locaux » ;

**Considérant** que les consommations de fluides (dépenses d'eau, de gaz et d'électricité), les charges locatives (dépenses d'entretien des ascenseurs, dépenses relatives à l'éclairage, au chauffage, au nettoyage des parties communes, taxes de balayage, taxe d'enlèvement des ordures ménagères), la taxe d'habitation, l'assurance contre les risques locatifs et les risques incendie et les frais d'entretien courant du logement sont à la charge de l'agent bénéficiaire ;

**Considérant** que pour les logements ne disposant pas de compteurs individuels, il sera procédé à l'établissement d'un forfait établi sur la base des charges estimées, tant qu'il n'y aura pas ou ne sera pas possible d'installer des compteurs individuels ;

**Considérant** que ce forfait est basé sur les estimations suivantes :

- électricité : 57€/mois

- chauffage/eau chaude sanitaire : 55€/mois pour les logements entre 80 et 99m<sup>2</sup>

64€/mois pour les logements entre 100 et 120m<sup>2</sup>

- eau/assainissement : 11€/occupant/mois

**Considérant** que dans les deux cas, les concessions sont accordées à titre précaire et révocable, que leur durée est strictement limitée dans le temps et est liée à l'exercice effectif des fonctions nécessitant la concession et que la fin de la concession peut être liée d'une part à une volonté de l'organe délibérant et d'autre part à un changement de situation de l'agent ;

**Considérant** que les logements de fonction constituent un avantage en nature si leur attribution permet à un agent de faire l'économie de frais qu'il aurait dû normalement supporter et qu'il en est ainsi lorsque le logement est accordé à titre gratuit ou lorsque la redevance est inférieure au forfait ou à la valeur locative ;

**Considérant** que, à la Ville de Montbard, les emplois nécessitant l'octroi d'un logement par nécessité absolue de service sont les suivants :

#### **Emploi : Gardiennage du camping municipal**

- Type de concession : Nécessité absolue de service pour des raisons de sécurité et de surveillance du site liée à une obligation d'intervention rapide en cas de besoin la semaine et le weekend, à toute heure du jour et de la nuit. De plus, le classement 3 étoiles du camping impose une permanence 24h/24.

- Situation du logement : dans l'enceinte du Camping municipal – rue Michel Servet

- Consistance de logement : T4 (5 pièces) - 85,27m<sup>2</sup>

- Conditions financières : gratuité du loyer et cotisations sur avantage en nature / les charges locatives, réparations locatives, impôts et taxes liés à l'occupation des locaux sont supportés par l'occupant

#### **Emploi : Gardiennage du Centre Technique Municipal**

- Type de concession : Nécessité absolue de service assortie d'obligation de présence pour des raisons de sécurité et de surveillance du site et pour permettre l'ouverture/fermeture des ateliers en dehors des horaires d'ouverture.

- Situation du logement : Dans l'enceinte du centre technique municipal – rue de Courtangis

- Consistance de logement : T4 (5 pièces) - 107,12m<sup>2</sup>

- Conditions financières : gratuité du loyer et cotisations sur avantage en nature / les charges locatives, réparations locatives, impôts et taxes liés à l'occupation des locaux sont supportés par l'occupant

**Considérant** que, à la Ville de Montbard, les emplois nécessitant l'octroi d'un logement par occupation précaire avec astreintes sont les suivants :

### **Emploi : Directeur des Services Techniques**

- Type de concession : Occupation précaire avec astreinte de décision liée à la nécessité de pouvoir s'assurer le concours des services en cas d'évènements imprévus en dehors des heures normales d'activité et d'arrêter les dispositions nécessaires.
- Situation du logement : Place Aline Gibez
- Consistance de logement : T4 (5 pièces) - 116,07m<sup>2</sup>
- Conditions financières : redevance égale à 50% de la valeur locative et cotisations sur avantage en nature / les charges locatives (compteurs individuels au nom de l'occupant), réparations locatives, impôts et taxes liés à l'occupation des locaux sont supportés par l'occupant

### **Emploi : Gardiennage de la Maison des Associations**

- Type de concession : Occupation précaire avec astreinte liée à la nécessité d'assurer le gardiennage du site, la vérification des installations et l'utilisation des locaux par différents publics suivant l'occupation.
- Situation du logement : Dans l'enceinte de la Maison des associations ; Route de châillon
- Consistance de logement : T4 (5 pièces) - 111,54m<sup>2</sup>
- Conditions financières : redevance égale à 50% de la valeur locative et cotisations sur avantage en nature / les charges locatives, réparations locatives, impôts et taxes liés à l'occupation des locaux sont supportés par l'occupant

### **Emploi : Gardiennage du Stade**

- Type de concession : Occupation précaire avec astreinte liée à la nécessité de sécuriser et gérer l'utilisation des locaux par différents publics et sur des créneaux horaires étendus (soir et weekend).
- Situation du logement : Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny
- Consistance de logement : T4 (5 pièces) - 117,97m<sup>2</sup>
- Conditions financières : redevance égale à 50% de la valeur locative et cotisations sur avantage en nature / les charges locatives (compteurs individuels au nom de l'occupant), réparations locatives, impôts et taxes liés à l'occupation des locaux sont supportés par l'occupant

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **adopte** la liste ci-dessus des emplois nécessitant l'octroi d'un logement de fonction par nécessité absolue de service et par occupation précaire avec astreintes,
- **fixe** la valeur locative réelle des logements de fonction à 3.5€/m<sup>2</sup> pour un T2, 4€/m<sup>2</sup> pour un T3 et 4.5€/m<sup>2</sup> pour un T4,
- **fixe** le montant des charges locatives pour les logements ne disposant pas de compteurs individuels à :
  - ✓ électricité : 57€/mois
  - ✓ chauffage/eau chaude sanitaire : 55€/mois pour les logements entre 80 et 99m<sup>2</sup>  
64€/mois pour les logements entre 100 et 120m<sup>2</sup>
  - ✓ eau/assainissement : 11€/occupant/mois
- **autorise** Madame le Maire à appliquer les dispositions en résultant.

### **2016.50 – Rénovation, mise aux normes et accessibilité de l'espace Pierre Waldeck-Rousseau (ex-Tribunal) : demande de subvention au titre du FSIL**

Rapporteur : Alain THOLE

**Considérant** l'opération de rénovation, mise aux normes et accessibilité de l'espace Pierre Waldeck-Rousseau (ex-Tribunal) pour un montant estimatif de 17 951 € hors taxes ;

**Considérant** que le projet prévoit :

- > Mise aux normes des menuiseries pour accessibilité PMR
- > Création d'un sanitaire PMR
- > Mise en conformité des installations électriques
- > Travaux connexes (peintures, finitions etc.)

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **sollicite** l'aide de l'Etat au titre du fonds de soutien à l'investissement public local à hauteur de 70% du montant HT des travaux soit 12 565,70€.

### **2016.51 – Isolation phonique de la salle Berlioz du Conservatoire de Musique et de Danse : demande de subvention au titre du FSIL**

Rapporteur : Martial VINCENT

**Considérant** qu'une opération de travaux d'isolation phonique est prévue pour la salle Berlioz du Conservatoire de Musique et de Danse pour un montant estimatif de 32 240 € hors taxes ;

**Considérant** que le projet prévoit :

- > Isolation phonique de la salle (murs et plafond)
- > Travaux connexes induits (peintures, électricité, éclairage)

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,  
- **sollicite** l'aide de l'Etat au titre du fonds de soutien à l'investissement public local à hauteur de 70% du montant HT des travaux soit 22 568 €.

## **2016.52 – Titre de Citoyens d'Honneur : 58ème anniversaire du Jumelage**

### **Montbard/Couvin**

*Rapporteur : Emmanuel GALOSEAU*

**Considérant** que la Ville de Montbard célébrera le 58ème anniversaire du Jumelage avec COUVIN au cours du weekend de la Pentecôte (du 14 au 16 mai 2016) ;

**Considérant** que certaines personnalités Belges de notre Ville jumelle, par leur action généreuse, leur dévouement et leur fidélité ont œuvré pour le succès du jumelage de nos populations ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **accorde** aux 2 personnes suivantes, le titre de Citoyen d'Honneur de la Ville de Montbard :

► Philippe LAUDELOUT, né à Couvin le 18/02/1958, marié à Marie-Rose MEYANT depuis le 01/12/1998, sergent depuis 1998 et 1<sup>er</sup> sergent depuis le 01/12/2003, il est entré chez les pompiers en 1976 en qualité de volontaire puis professionnel depuis le 21/03/1980 ; jumelé avec la famille QUILLOUX,

► Véronique COSSE, née à Couvin le 18/03/1973, responsable des relations aux institutions / réseaux européens / Commissariat général au Tourisme et correspondante de Presse ; jumelée avec Jean-Christophe IRAZABAL (dit « TOTO », elle est secrétaire du Comité de Jumelages depuis 10 ans et occupe les fonctions de conseillère communale et conseillère de police depuis 2012.

## **2016.53 – Don pour la sauvegarde de la Gloriette de Buffon exposée au Jardin des plantes du Muséum National d'Histoire Naturelle**

*Rapporteur : Bernard NICOLAS*

**Considérant** que la Gloriette fut construite en 1786-1787, sur l'ordre du Comte de Buffon, d'après des dessins d'Edme Verniquet, architecte de Louis XVI, et réalisé par Claude-Vincent Mille, serrurier du Roi ;

**Considérant** que ce belvédère est le plus ancien édifice métallique de Paris et l'un des plus anciens au monde ;

**Considérant** que, pour le moins avant-gardiste pour l'époque, il précède de 60 ans les œuvres de Victor Baltard et de plus d'un siècle les réalisations de Gustave Eiffel ;

**Considérant** que, comme dans de nombreux jardins de la capitale, aristocrates et bourgeois parisiens s'y retrouvaient, parfois masqués et costumés, pour de longues soirées de "libertinage intellectuel", débattant des dogmes et idées de l'époque ;

**Considérant** l'avenir plus qu'incertain de la Gloriette : la forte fréquentation du Jardin des Plantes, la pollution et la stagnation des eaux, entre autres, ont détérioré ses décors mais aussi fragilisé sa structure, la rendant dangereuse pour le public et obligeant le Muséum à fermer son accès ;

**Considérant** que sa restauration est devenue urgente et que le Muséum lance un appel à contribution auprès du public, amoureux du Jardin des Plantes, passionnés d'histoire et d'architecture, pour participer à la renaissance de la Gloriette ;

**Considérant** que la rénovation de l'édifice se déroulera en plusieurs étapes :

- consolidation de la structure, impliquant un renforcement des pieds de chaque poteau ;
- traitement des fers de la structure : dépose et repose de l'habillage, nettoyage par sablage et traitement anticorrosion ;
- remise en état de l'habillage : réparations des éléments lacunaires et déformés, nettoyage des surfaces par compresses et sablage, mise en place d'un revêtement protecteur et enfin, remise en peinture des dorures ;
- gestion des eaux au niveau du lanterneau : mise en place d'un système de drainage et d'évacuation afin d'éviter la stagnation de l'eau ;
- remise en fonction de la sphère armillaire en libérant les éléments bloqués.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **fait** un don au Muséum National d'Histoire Naturelle pour la restauration de la Gloriette de Buffon à hauteur de 500€,

- **dit** que la somme sera versée sur la régie de recettes de la Direction de la diffusion et de la communication du Muséum National d'Histoire Naturelle.

## **2016.54 – Acte rectificatif pour la parcelle BD 134 rue Salvador ALLENDE**

*Rapporteur : Alain THOLE*

**Considérant** la demande de M. et Mme BYLICKI d'établir un acte de donation concernant leur maison d'habitation aux Bordes au 41, rue Salvador Allende cadastrée BD 133 acquise aux termes d'un acte du 16 décembre 1976 ;

**Considérant** l'espace vert, jouxtant la maison, cadastré BD 134 également vendu avec la maison aux termes d'un acte rectificatif du 27 juin 1978 régulièrement publié au service de la publicité foncière ;

**Considérant** que ce même espace vert a été vendu par la société CARPI au franc symbolique à la ville de MONTBARD le 5 décembre 1985 ;

**Considérant** l'utilisation de cet espace vert clos et entretenu depuis 1978 par M. et Mme BYLICKI ;

**Considérant** l'inutilité de cette parcelle pour la ville de MONTBARD

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **reconnait** que la parcelle BD 134 appartient à M. et Mme BYLICKI,
- **prend** en charge 50% des frais afférents à cette régularisation,
- **mandate** le Maire pour donner toute signature entrant dans l'application de la présente délibération.

### **2016.55 – Création d'emplois saisonniers pour les Services Techniques**

*Rapporteur : Aurélio RIBEIRO*

**Vu :**

la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment son article 3-2°,

le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,

**Considérant** la nécessité pour la Collectivité de recruter des agents saisonniers afin d'assurer la continuité du service public en période de congés annuels d'été du personnel titulaire des services techniques (espaces verts, propreté urbaine, fêtes et cérémonies, entretien des locaux, ...),

**Considérant** que ces missions relèvent du grade d'Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe – catégorie C,

**Précisant** que la rémunération est fixée comme suit :

- indice brut 340, majoré 321 correspondant au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe,
- heures supplémentaires rémunérées possibles à la demande de la Collectivité.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **crée**, pour une période de 2 mois non renouvelable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016 :

- 1 emploi d'Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- 1 emploi d'Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet - 24 heures hebdomadaires,
- 1 emploi d'Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet - 11 heures hebdomadaires.

### **2016.56 – Création d'un emploi ponctuel pour les Services Techniques**

*Rapporteur : Aurélio RIBEIRO*

**Vu :**

- la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

- la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment son article 3-2°,

- le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,

**Considérant** la nécessité pour la Collectivité de recruter un agent pour faire face à un accroissement saisonnier de l'activité au sein des services techniques (espaces verts, propreté urbaine, ...),

**Considérant** que ces missions relèvent du grade d'Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe – catégorie C,

**Précisant** que la rémunération est fixée comme suit :

- indice brut 340, majoré 321 correspondant au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe,
- heures supplémentaires rémunérées possibles à la demande de la Collectivité.

**Précisant** que la Collectivité pourra procéder à la conclusion de contrats mois par mois,

Benoît GOUOT s'étant abstenu,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des autres membres présents et représentés,

- **crée** pour une période de 6 mois non renouvelable à compter du 02 mai 2016 :

- 1 emploi d'Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe contractuel à temps complet

### **2016.57 – Création d'un emploi d'Adjoint Technique 1ère classe Territorial à temps complet**

*Rapporteur : Aurélio RIBEIRO*

**Vu :**

la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment son article 3-2,

le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,

**Considérant** la vacance d'emploi au tableau des emplois suite au départ d'un agent au sein du service Patrimoine Immobilier – Maintenance des bâtiments,

**Considérant** le besoin de disposer dans le service maintenance des bâtiments d'une compétence dans le domaine de la plomberie,

**Considérant** les conditions prévues dans le recrutement en cours d'un adjoint technique : spécialité plomberie à savoir : proposition d'un CDD d'un an afin de s'assurer de la pérennité du besoin,

**Considérant** que ces missions relèvent du grade d'Adjoint Technique 1<sup>ère</sup> classe – catégorie C,

**Précisant** que la rémunération sera comprise entre les indices bruts 342 minimum et 374 maximum correspondant aux 1<sup>er</sup> et 8<sup>ème</sup> échelons du grade d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe,

**Précisant** que les éléments de rémunération ci-dessous pourront être appliqués :

- attribution de l'Indemnité d'Administration et de Technicité,
- heures supplémentaires rémunérées possibles à la demande de la Collectivité.

Michel PINEAU et Benoît GOUOT s'étant abstenus,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des autres membres présents et représentés,

- **crée** à compter du 2 mai 2016 et pour une période de un an renouvelable une fois (maximum de 2 ans) :

**1 poste d'Adjoint Technique 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.**

## **2016.58 – Vœu à l'adresse de Madame Marisol Touraine, Ministre des affaires sociales et de la santé relatif à la création de Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT)**

**Vu** la Loi Santé, adoptée en décembre 2015, prévoyant la création de Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016 ;

**Considérant** que le GHT projeté dit « 21/52 » réunit les centres hospitaliers d'Auxonne, de Beaune, de Bourbonne les Bains, de Chaumont, de Dijon (CHU et CHS de la Chartreuse), de la Haute Côte d'Or, d'Is sur Tille, de Langres et de Semur en Auxois ;

**Considérant** qu'un établissement de santé n'est pas une entité indépendante mais bien ancrée dans un territoire, avec des impacts forts en termes d'emploi, de services, de transports... L'Association des Maires de France a insisté sur le rôle des élus au sein des futurs GHT tout en soulignant que le volet médical ne relève pas de leurs compétences. Il est important que la réorganisation autour d'un établissement support ne réduise pas l'activité des autres établissements ou soit systématiquement compensée par la mise en place de consultations avancées. L'AMF considère, à juste titre, que le maintien des hôpitaux de proximité, quand cela n'a pas d'effet négatif sur la sécurité et la qualité des soins, participe très efficacement au suivi des populations et stabilise l'exercice médical, en particulier dans les zones rurales.

**Considérant** le projet de décret enfermant définitivement les élus dans un rôle purement consultatif dans le cadre de la création du comité territorial, structure marginale de la gouvernance du GHT, l'AMF demande donc une reconnaissance plus pertinente des élus afin d'impliquer l'ensemble des acteurs dans la co-construction d'une offre de soins sécurisée, de qualité et de proximité.

Le Conseil municipal de Montbard,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **soutient** la démarche de l'AMF et demande la garantie du maintien de l'activité de son hôpital de proximité et la mise en place d'une gouvernance équilibrée.

*Madame le Maire informe l'assemblée qu'un prochain conseil municipal est prévu courant mai.*

*La séance est levée à 20h10.*